



PIERRE MOSCOVICI  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

AURELIE FILIPPETTI  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 3 janvier 2014

**Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances et Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, ont confié à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale des affaires culturelles une étude conjointe sur l'apport de la culture à notre économie.**

Cette étude fait ressortir un poids significatif du secteur culturel, avec 104,5 Md€ d'apports directs et indirects à l'économie nationale en 2011 : les activités culturelles représentent 57,8 Md€ de valeur ajoutée, soit 3,2% du PIB national, 670 000 personnes employées soit 2,5% de l'emploi actif en 2010 et certains secteurs sont fortement exportateurs, comme les jeux vidéo et la mode. Cette étude a vocation à être périodiquement actualisée.

L'étude confirme également que le numérique a profondément bouleversé les chaînes de valeur de l'économie culturelle, avec une captation d'une part de la valeur ajoutée par les plateformes numériques chargées de l'intermédiation entre les créateurs et les consommateurs (Apple, Google, Amazon, etc.).

Le travail réalisé permet également d'appréhender le poids et la répartition des soutiens publics existants dans ce domaine, avec un apport financier total de l'État à la culture estimé à 13,4 Md€ par la mission, incluant 11,1 Md€ de crédits budgétaires, 1,4 Md€ de dépenses fiscales et 0,9 Md€ de taxes affectées. Les dépenses des collectivités territoriales sont évaluées pour leur part à environ 7,6 Md€, dont une partie vient de l'État compte tenu des flux croisés de financement.

Sur la base de l'étude d'un panel d'événements culturels locaux, la mission démontre également que les manifestations culturelles soutenues par les collectivités publiques génèrent des retombées économiques positives pour les territoires concernés. En développant une méthodologie inédite de comparaison du dynamisme de territoires similaires ayant bénéficié ou non d'une implantation culturelle récente, les deux inspections générales ont également établi une corrélation positive entre une implantation culturelle structurelle (équipement fixe, festival reconduit sur la durée) et le développement socio-économique d'un territoire. Ce travail sur les retombées économiques sera prochainement enrichi par l'étude en cours de réalisation sur l'impact de Marseille 2013.

En conclusion, les deux Ministres soulignent l'importance des interventions publiques pour conforter, dynamiser et renforcer la place et la compétitivité du secteur de la culture dans notre économie, au service du rayonnement national et de la vitalité de nos territoires, et pour inciter à l'émergence de modes de partage de la valeur respectueux de l'ensemble de la chaîne économique et notamment des créateurs, à l'ère numérique.

Ils soulignent à cet égard que la loi de finances rectificative pour 2013 vient ainsi de réformer le crédit d'impôt jeu vidéo, pour mieux le cibler et renforcer l'attractivité de notre territoire pour cette industrie culturelle, et de faire évoluer les crédits d'impôt cinématographiques, pour maintenir la diversité de notre production nationale et favoriser la venue de tournages internationaux sur notre territoire.

Par ailleurs, les Ministres indiquent qu'après les travaux engagés en 2013 et les concertations menées dans les différents secteurs des industries culturelles, après les premières réformes conduites notamment dans la loi audiovisuelle et les lois de finances pour 2013 et 2014, les réformes et les évolutions des dispositifs de soutien à la création se poursuivront en 2014, dans le cadre notamment de la loi sur la création.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : Tél. 01 53 18 40 82 – [sec-minefi-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec-minefi-presse@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet d'Aurélie FILIPPETTI : Tél. 01 40 15 80 20 – [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)